



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 12 mars 2016

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE SUR :

***Le Budget Primitif 2016 »
du Conseil régional de Bretagne***

Le Conseil culturel de Bretagne réitère sa demande de transversalité de la politique linguistique sur l'ensemble du budget du Conseil régional.

Mission III du Budget Primitif 2016 régional :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 (ex 413) > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie l'augmentation du budget consacré aux langues de Bretagne, bien qu'elle soit très loin de répondre à la situation d'urgence et à la demande sociale croissante telles qu'elles ont été exprimées dans l'avis adopté lors de la session du Conseil culturel du 13 février 2016. Il prend note des crédits nouveaux, fléchés sur : « *le développement d'actions en faveur du gallo* » et le soutien à « *la structuration du réseau Diwan* ». Toutefois, il souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la situation de beaucoup d'associations œuvrant en faveur de nos langues et qui connaissent des difficultés.

Le programme 318 est centré autour de deux objectifs : la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite connaître la ventilation des crédits entre ces deux objectifs et leur évolution dans le temps. Il rappelle à cet égard sa demande maintes fois formulée d'une évaluation conjointe de la politique linguistique régionale, qui permettrait d'amener plus de clarté sur les engagements de crédits et les objectifs poursuivis à terme.

Les dispositifs prévus dans ce programme évoluent peu par rapport aux années précédentes. Quelques inflexions sont toutefois apportées.

Suite à l'auto-saisine qu'il a conduite, et des propositions qu'il a élaborées, en concertation avec le mouvement associatif, le Conseil culturel de Bretagne demande quelles mesures concrètes seront prises en faveur du gallo.

Le Président de la République a annoncé que 500 000 personnes supplémentaires bénéficieraient d'une formation professionnelle sur 3 ans. Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que le Conseil régional se saisisse de cette opportunité pour augmenter le nombre de stagiaires en formation intensive en langue bretonne et mette en place des formations adaptées pour favoriser le développement de la langue galloise.

Les modalités d'aides aux activités de loisirs en breton seront revues. Le Conseil Culturel demande à participer à la concertation préalable à ces modifications.

En ce qui concerne l'édition, il semble au Conseil culturel de Bretagne que la notion d'éditeur professionnel mériterait d'être précisée afin que les associations éditrices qui portent l'essentiel de la production d'ouvrages en langues de Bretagne restent bien éligibles aux crédits. Le programme prévoit de limiter les aides aux éditeurs « *ayant leur siège en Bretagne* ». Il serait préjudiciable que cesse l'appui aux structures, notamment associatives, qui s'engagent en faveur de nos langues hors de la circonscription administrative. Il rappelle qu'il a décidé lors de sa dernière session de lancer une auto-saisine sur les problèmes posés à l'édition en langues de Bretagne, afin d'établir des propositions au Conseil régional de Bretagne.

Enfin, pour le théâtre, le programme prévoit de réserver l'aide directe aux seules troupes professionnelles. Il semble que c'était déjà le cas pour l'aide au fonctionnement. Le Conseil culturel de Bretagne demande que soit maintenue, en faveur des troupes non-professionnelles, l'aide à la création théâtrale, car celle-ci a besoin de continuer à être impulsée.

Le Conseil culturel de Bretagne demande par ailleurs qu'une part significative de 15% du programme de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle soit consacrée à la production en langues de Bretagne en accord notamment avec le nouveau contrat d'objectifs et de moyens entre la Région Bretagne et les télédiffuseurs bretons.

Mission VI du Budget Primitif 2016 régional :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que se féliciter que, dans un contexte budgétaire contraint, les crédits dédiés aux programmes 601 et 602 (ex 711 et 714) connaissent une augmentation par rapport à 2015 même si cette augmentation peut paraître légère au regard des besoins (3,86 % au total pour le programme 601 et 4,39 % pour le programme 602), elle est significative.

Les références appuyées à la loi NOTRE, aux compétences partagées et à la délégation de compétences de l'État conduisent à espérer que la coordination entre les différents niveaux de collectivités territoriales et entre les collectivités et l'État donnera les résultats escomptés en matière de soutien à la création culturelle et à sa diffusion. Tout cela sans les rejets de responsabilités auxquels on assiste et l'« effet domino » des baisses de soutien de tel ou tel niveau. Cela est particulièrement important pour le milieu associatif dont le « foisonnement » est justement mis en valeur.

Le Conseil culturel de Bretagne sera attentif à cette concertation et revendique d'être associé aux travaux de la structure de la CTAP, déjà mise en place de manière anticipée, compétente en la matière.

Le Conseil culturel de Bretagne partage, pour l'essentiel, l'analyse faite dans la partie « Développement culturel » de la présentation de la mission. Il approuve les thématiques qui feront l'objet d'une « attention spécifique » en 2016.

Programme 601 (ex 711) > *Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles*

Les objectifs du programme évoluent légèrement puisque le titre de l'objectif 1 (« *Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires* ») est complété par « *et encourager la participation des habitants à la vie culturelle* ».

Cet ajout est concrétisé par le sous-objectif I.1.3 « *Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle* » qui fait référence à la « logique de l'éducation

populaire », « aux droits culturels » et à la « rencontre entre artistes et citoyens ». Le Conseil culturel de Bretagne est très sensible à ces mentions. Il suivra avec attention la réalisation de l'ambition affichée.

Il y a peu d'évolution dans les deux autres sous-objectifs de l'objectif I (« Favoriser la création de projets artistiques et culturels sur les territoires » et « Soutenir des manifestations artistiques et culturelles »). Les critères de l'aide régionale sont assez clairement indiqués. Le Conseil culturel de Bretagne suppose qu'ils ont été « co-construits »...

En matière de spectacle vivant, le Conseil culturel de Bretagne espère que les formules « il convient de rester attentif [...] aux perspectives en terme de diffusion et de rayonnement » et « la question de la viabilité et de la pérennité des projets relève également de la responsabilité d'une politique publique » se concrétiseront par une aide à la diffusion (notamment par l'audiovisuel, pour les chanteurs et musiciens) des spectacles dont la situation est fragile en ce domaine notamment les spectacles en breton ou en gallo.

Le Conseil culturel de Bretagne note la disparition de la mention de l'Orchestre Symphonique de Bretagne sans pouvoir lui donner un sens.

En matière d'arts plastiques, la politique reste la même mais l'accent est mis sur l'appui aux initiatives « reliant la création plastique aux enjeux de proximité ». Un bilan partagé par tous les acteurs de cette politique sera nécessaire compte tenu des informations qui nous parviennent sur la situation critique de plusieurs structures de création, de résidence et de diffusion dans le champ de l'art contemporain et ceci dans des territoires tant ruraux qu'urbains.

Le deuxième objectif (« Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ») garde les buts que le Conseil culturel de Bretagne a toujours approuvés.

Le Conseil culturel de Bretagne remarque l'accent mis sur la musique dans la partie « Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels ». Il renouvelle sa remarque sur le fait que l'indicateur concernant « la mobilité des artistes en France et à l'étranger » ne permet pas de mesurer l'écart entre la demande (nombre de dossiers déposés) et la réponse (nombre de projets aidés).

Le sous-objectif concernant la formation est maintenant rattaché à l'objectif II alors qu'il relevait auparavant de l'objectif III sans explication.

En ce qui concerne le troisième objectif : « Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants », le Conseil culturel de Bretagne se retrouve largement dans le premier sous-objectif, « Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel ». Il constate avec satisfaction le soutien apporté à Dastum, BCD-Sevenadurioù, Sonerion, Kendalc'h et War'l Leur entre autres. Le Conseil culturel souligne la nécessité de soutenir non seulement cette transmission patrimoniale mais aussi la création et la diffusion du spectacle vivant issu des cercles et des bagadoù.

Le soutien aux pratiques amateurs en matière de théâtre est particulièrement bienvenu quand on connaît la part importante prise par les troupes d'amateurs dans l'expression théâtrale en breton et en gallo.

Le sous-objectif concernant « l'engagement des jeunes dans les projets artistiques et culturel » a disparu. On peut supposer que le souci est devenu transversal, ce qui serait positif. Un mot d'explication n'aurait pas été inutile.

Le Conseil culturel de Bretagne n'a pas bien perçu dans l'ensemble du programme la concrétisation de la manière dont la Région « s'attachera à mieux faire connaître et à rendre visibles les métiers d'art de Bretagne ». Il ne demande qu'à être éclairé.

Programme 602 (ex 714) > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Le Conseil culturel de Bretagne approuve les objectifs généraux du programme 602 : encourager une création diversifiée tout en veillant à la structuration des industries concernées ; favoriser la rencontre entre projets, artistes, œuvres et habitants ; conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

Le programme a été restructuré et il est parfois difficile, de ce fait, de comparer avec l'ancien programme 714.

L'objectif I (« *Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire* ») correspond à l'ancien objectif I mais on y trouve un sous-objectif I-4 qui se trouvait auparavant dans l'objectif II (« *Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs et des artistes* »).

Les politiques sont globalement inspirées des mêmes principes qu'en 2015. Toutefois en ce qui concerne la production de films il est mentionné une évolution considérable du paysage et la nécessité, en 2016, d'une réflexion associant les différentes politiques concernées et en articulation avec les acteurs. Le Conseil culturel de Bretagne est à la fois intéressé par le constat qui mériterait une intervention en séance plénière, et par la réflexion à laquelle il souhaite être associé.

En ce qui concerne l'édition, le Conseil culturel de Bretagne rappelle qu'il a décidé d'une auto-saisine sur ce thème du fait des situations contrastées, de l'impact parfois difficile à évaluer des politiques régionales et de l'importance économique, sociale et culturelle de ce secteur. Il renouvelle son souhait de voir présentée en séance plénière l'action de l'EPCC « Livre et Lecture en Bretagne » tant en terme de bilan que de projets.

L'objectif II (« *Favoriser la rencontre des projets, des artistes, professionnels et habitants* ») n'a plus qu'un seul sous-objectif qui intègre le soutien aux radios qui était avant séparé.

Pour les radios, le Conseil culturel de Bretagne approuve le souhait du Conseil régional de co-construire une nouvelle politique plus efficiente. Là, encore, le Conseil culturel de Bretagne demande à être associé aux travaux.

L'objectif III (« *Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique* ») reprend en les concentrant en deux paragraphes les objectifs du précédent budget (les actions de formation sont passées dans l'objectif II). Le Conseil culturel de Bretagne se félicite de voir souligné le rôle de la Cinémathèque de Bretagne-Gwarez filmoù qui a retrouvé sa dynamique et travaille à la définition d'un nouveau projet.

Le Conseil culturel de Bretagne suivra avec intérêt l'évolution de Bretania.

Programme 603 (ex 751) > Développer le sport en Région

Le Conseil culturel de Bretagne constate une diminution sensible du budget sport pour l'exercice 2016 en termes de fonctionnement (-5,51%). Pour l'investissement, le niveau d'autorisations de programme est stable, les crédits de paiement en diminution très sensible (-25%).

Si le budget de fonctionnement diminue de façon relativement modérée, en phase avec la volonté de réduire le déficit public demandé par le Gouvernement aux collectivités territoriales, la diminution en investissement peut apparaître extrêmement forte. Elle traduit en réalité essentiellement la fin comptable des grands chantiers régionaux, à vocation nationale et internationale, annoncée en 2015 par le Conseil régional. La capacité à engager de nouvelles opérations en investissement est stable entre 2015 et 2016.

Elle s'accompagne en outre d'une réorientation des aides aux collectivités territoriales pour la réalisation de grands équipements sportifs, comme les centres aquatiques, depuis la politique sectorielle vers la politique de développement territorial et les contrats territoriaux. La même dynamique a été observée pour les aides à la construction d'équipements culturels. Le Conseil

culturel insiste sur la nécessité d'un accompagnement financier renforcé des sports spécifiques à la Bretagne (Gouren, jeux bretons...) qui, n'étant pas reconnues au niveau national, ne bénéficient pas de soutiens de la part des fédérations nationales ni des aides ministérielles.

Programme 604 (ex 811) > Révéler et valoriser le patrimoine

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de constater que la promotion et la valorisation du patrimoine breton constituent toujours une priorité absolue pour le Conseil régional de Bretagne, à l'aune de son budget primitif. Néanmoins, il tient à rappeler que le « patrimoine » englobe les patrimoines matériel, immatériel et naturel et souhaiterait que le lien entre ces trois patrimoines soit mieux intégré dans les politiques régionales. Si les crédits d'investissement, souvent sujets à des variations conjoncturelles, sont en baisse de 8,51%, les crédits de fonctionnement, sont, en revanche en progression de 3,51% par rapport à 2015, marques de la volonté de la Région de soutenir les acteurs de terrain, les initiatives nouvelles, les innovations.

La déclinaison en trois axes stratégiques atteste de cette détermination :

- **révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton dans les territoires ;**
- **faire du patrimoine un levier de développement durable pour la Bretagne ;**
- **impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne.**

Même si ces trois axes s'inscrivent dans la logique des politiques antérieures, leur nouveauté tient à la volonté manifeste sous-jacente de développer dans chacun d'entre eux des approches opérationnelles, alternatives, participatives, originales pour « donner envie de patrimoine ». Et le Conseil culturel de Bretagne ne peut que s'en féliciter.

Dans le domaine de la connaissance, le service de l'Inventaire, l'outil incontournable, en pleine mutation depuis son transfert par l'État à la Région, vise à privilégier les enquêtes au plus près de la population, sur les territoires labellisés et sur les autres champs de compétences de la Région (sports, canaux...). Mieux, grâce à la création d'un « Inventaire collaboratif » créé en 2015, il entend démultiplier la connaissance par la mise à disposition d'une application de recensement du patrimoine à l'attention des associations, collectivités, étudiants ; accroissant d'autant, à terme, les notices et dossiers d'inventaires mis en ligne.

Dans le domaine du développement durable, à côté des soutiens nécessaires aux projets de territoires locaux ou en réseaux de communes, la Région ouvre des champs nouveaux à ses financements, tels les soutiens aux actions de conservation des objets mobiliers protégés permettant de sauvegarder aussi des savoir-faire rares, aux 36 musées de France en Bretagne administrative, notamment pour l'élaboration d'une stratégie numérique (cf rapport du CESER) ou encore aux projets de sensibilisation au patrimoine par les différents acteurs de la société civile.

Dans le domaine des dynamiques patrimoniales impulsées depuis quelques années par la Région elle-même, il faut noter la volonté affichée de celle-ci d'en renouveler régulièrement les thématiques et le recours aux appels à projets pour les finaliser et les mettre en œuvre.

En conclusion, le budget primitif présenté apparaît cohérent et en phase avec les ambitions affichées, notamment en matière de nouveaux types de soutien au patrimoine.

Programme 605 (ex 812) > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

A l'analyse rapide du Budget Primitif 2016 du Conseil régional de Bretagne en matière de tourisme, la réduction de 6,57% des crédits de fonctionnement dédié à ce secteur par rapport à l'année précédente peut sembler contradictoire au vu de la remontée spectaculaire de la fréquentation touristique de la Bretagne en 2015 (9 millions de visiteurs et 100 millions de nuitées) et de la reconnaissance par le Ministère des Affaires Étrangères de la stratégie bretonne des destinations touristiques pour la promotion de la France à l'international ! Le

tourisme breton en 2014 représentait 8,1% du PIB breton, 6,1 milliards d'euros en matière de consommation et 56 000 emplois soit 4,8% de l'emploi régional.

Après recherches, il s'avère que cette réduction est liée à la fin d'un programme européen pluriannuel « Nautisme Espace Atlantique », dont la Bretagne était chef de file, et qui visait au développement durable de la filière nautique sur l'Arc Atlantique. Un programme ambitieux regroupant une vingtaine de régions arrivé à son terme, après une douzaine d'années de coopération.

Dans ce contexte, le Conseil culturel de Bretagne ne peut que se réjouir de la poursuite du financement par la Région des actions préconisées dans le schéma régional du tourisme et son avenant :

Soutien au Comité Régional du tourisme, fer de lance de la Région en matière de promotion et coordination de l'information touristique, d'observation et de prospective et de structuration de l'offre touristique bretonne.

Soutien au développement de l'offre touristique dans le secteur privé et celui du tourisme social (droit aux vacances), avec mise en œuvre en parallèle en 2016 du contrat d'objectifs régional Emploi-Formation des métiers du tourisme.

Soutien à l'aménagement touristique durable des territoires par la mise en exergue des canaux bretons comme l'élément structurant et fédérateur majeur du tourisme en Bretagne intérieure, et, de façon concomitante de l'itinérance (Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes) et de la filière nautique, vitrine de l'excellence bretonne ; par la participation au projet de mise en tourisme de la baie du Mont-Saint-Michel, en raison de son caractère emblématique pour la promotion de la destination Bretagne à l'étranger.

Coordination de stratégies de développement touristique par le biais des « Destinations touristiques de Bretagne » et des partenariats avec les réseaux d'acteurs touristiques, Unat Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Canaux de Bretagne, Sensation de Bretagne auxquels il faudrait ajouter l'Union bretonne des Villes d'Art et d'Histoire et des villes historiques, l'association bretonne des Petites Cités de Caractère et les Communes du Patrimoine Rural ;

Le Conseil culturel de Bretagne prend aussi bonne note de la signature prochaine d'une « convention de programmation entre la Région et le Comité Régional du Tourisme identifiant les chantiers majeurs partagés pour 2016 et leur cadre budgétaire prévoyant une inflexion de la contribution régionale de l'ordre de -5% ». Au vu des réductions des deniers publics et des dispositions de la loi NOTRe qui maintiennent le tourisme dans les compétences générales des différentes collectivités territoriales, la coopération entre celles ci apparaît comme une ardente obligation pour éviter le gaspillage des deniers publics. Cependant, le Conseil culturel s'interroge sur la cohérence de la politique touristique régionale entre les contrats de territoires et les politiques de destinations.

En conclusion, le Conseil culturel de Bretagne considère, au vu des délais très limités entre l'installation du Conseil régional de Bretagne et la présentation du budget primitif, que ce dernier est de bon aloi pour les compétences qui le concernent. S'il est dans la continuité des politiques engagées sous le mandat précédent, il apporte aussi des couleurs nouvelles, des approches prometteuses et de nouvelles donnes.

Programme 606 (ex 533) > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite de voir la politique de valorisation et de modernisation des canaux bretons sur le plan technique transférer de la compétence Transport à celle du Tourisme, au sein du Conseil régional de Bretagne. Certes les canaux bretons doivent leurs origines au transport fluvial de marchandises par la batellerie ; et il n'était pas illégitime, dans un premier temps, de confier leur gestion technique au service dédié aux transports à la Région. Cela a permis de bénéficier de son expertise et de ses

moyens pour lancer et mettre en œuvre le grand chantier de réhabilitation des voies navigables bretonnes et de ses abords (chemins de halages, ouvrages d'art).

Désormais, la vocation du réseau des voies d'eau bretonnes, « la grande œuvre technique du 19^e siècle en Bretagne », est clairement celle du tourisme et des loisirs ; même si l'ensemble de celui-ci n'est pas encore sous tutelle de la Région. L'état des canaux et de leurs ouvrages d'art, de leurs tirants d'eau et d'air, de leur alimentation en eau intéresse au quotidien tous les riverains, communes et particuliers, tous les acteurs du tourisme ou des loisirs concernés. Le rattachement du service technique à celui du tourisme ne peut que permettre de donner une meilleure fonctionnalité et visibilité à l'atout touristique majeur de la Bretagne intérieure.

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie le budget alloué à la restauration de cette grande œuvre dans la durée, ainsi que la volonté affichée dans ce budget primitif de développer les usages tant nautiques que terrestres que celle-ci autorise. Cette politique de valorisation et de modernisation des canaux bretons sera d'autant plus bénéfique qu'elle impliquera les voies navigables de la Loire-Atlantique qui sont reliées à celles de la région administrative de Bretagne.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 51

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstentions : 0